BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 452

22 – CÔTES-D'ARMOR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-BRIEUC

Ventes et cessions

912 791 050 RCS Saint-Brieuc.
MAISON JULIETTE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 16000.00 EUR.
Adresse : 54, Route de Treguier, 22700 Louannec.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : MAISON JULIETTE Société par Actions Simplifiée au capital de 16.000 euros Siège social : 54 Route de Treguier 22700 LOUANNEC 912 791 050 RCS SAINT BRIEUC _____ EDITIONS JACK Société par actions simplifiée au capital de 144 000 euros Siège social : Mabilies, 22700 LOUANNEC 437 350 150 RCS SAINT BRIEUC _____ AVIS DE PROJET DE FUSION Les sociétés MAISON JULIETTE et EDITIONS JACK, sus-désignées, ont établi le 11 juillet 2024 un projet de fusion par voie d'absorption de la MAISON JULIETTE par la société EDITIONS JACK aux termes duquel la MAISON JULIETTE ferait apport à la société EDITIONS JACK de la totalité de son actif évalué à 645.379 euros à charge de la totalité de son passif évalué à 424.898 euros, soit un apport net de 20.481 euros après prise en compte d'une distribution de dividende d'un montant de 200.000 euros survenue pendant la période intercalaire. La différence entre le montant de cet actif net (soit 20.481 euros) et la valeur nette comptable des titres de la société absorbée dont elle est propriétaire (soit 500.000 euros), étant égale à un montant négatif de 479.519 euros, l'opération de fusion dégagera un mali de fusion du même montant. La société EDITIONS JACK, détenant l'intégralité des parts sociales composant le capital de la société MAISON JULIETTE, il n'a donc été établi aucune parité d'échange et la société EDITIONS JACK ne procèdera à aucune augmentation de son capital en vue de rémunérer les apports. Toutes les opérations actives ou passives effectuées par la MAISON JULIETTE depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront reprises à son compte par la société EDITION JACK. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de SAINT-BRIEUC au nom des sociétés MAISON JULIETTE et EDITIONS JACK le 11 juillet 2024. La MAISON JULIETTE sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..